



Actualité planétaire Vue de France, la question coriace des Langues régionales et minoritaires

Jacques Cortès
Fondateur et Président du Gerflint, France

*La langue est non seulement un instrument
mais aussi un dépôt et une forme de la pensée ¹*

Adam Schaff

*« L'ennui dans ce monde, c'est que les idiots sont sûrs d'eux
et les gens sensés pleins de doutes »*

Bertrand Russell

Le sommaire de ce n° 23 est d'une richesse telle qu'il serait impossible - car d'un coût énergétique extrêmement élevé - d'entrer dans l'analyse détaillée d'un contenu oscillant entre Linguistique, Didactique et Littérature. Ces trois points de vue ne sont évidemment pas contradictoires puisque chacun, complémentirement aux deux autres, n'est qu'une partie d'un tout envisageant :

- soit le système dans son organisation structurale,
- soit la complexité de son apprentissage ou de son acquisition par un sujet plus ou moins familiarisé avec son usage vernaculaire (donc grégaire) et véhiculaire (donc d'outil pour la connaissance au sens large),
- soit enfin comme voie d'accès (à) et matériau (de) l'expression créative sous toutes ses formes les plus nobles : conception, invention, imagination, poésie, innovation, promotion, instauration etc.

Que l'on retrouve ces trois composantes à des degrés divers dans ce numéro 23 explique l'enthousiasme qui est le mien de vérifier, une nouvelle fois, que contrairement à une idée reçue, la langue française, pas plus aujourd'hui qu'hier, n'est le patrimoine réservé et localisé de certains privilégiés, mais qu'elle continue, à un niveau planétaire nullement négligeable, d'être un moyen de communication capable de vivre et de prospérer bien au-delà de ses fonts baptismaux. Mais parlons précisément de ce problème très actuel et même très grave que posent les relations entre la langue française et les langues de France et d'ailleurs.

Un document assez ancien alimente le débat contemporain. Il s'agit de la charte européenne des langues, partiellement signée (mais non ratifiée) par la France

en 1992, dont la finalité majeure hautement proclamée, serait de protéger et de revivifier les langues historiques régionales et les langues des minorités de notre vieux continent contre une injustice séculaire vécue plus que jamais comme inadmissible par les tenants de la diversité dans tous les domaines.

Dans le cadre de cette préface, je me bornerai à examiner aujourd'hui les objectifs de cette charte, réservant éventuellement pour un prochain débat avec les auteurs et lecteurs de *Synergies Algérie*, les conséquences polémiques qu'elle engendre déjà au niveau d'une querelle contemporaine vivace, où les modernes défenseurs plurilingues de la démocratie affrontent une tradition patriotique francophonissime qui, quoique paisible, ne semble nullement décidée à s'en laisser conter. Disons-le rondement, nous sommes - que nous le sachions ou non - dans une situation de guerre (probablement planétaire et aux innombrables aspects) entre des Picrochole et des Grangousier, sans qu'il soit encore possible de distinguer qui joue le rôle du fauteur de troubles inutiles, et qui celui du monarque sage et débonnaire soucieux avant tout d'éducation harmonieuse pour toute les descendances d'ancêtres vénérés, sans exception aucune (donc nullement limitées aux Gaulois² pour ce qui concerne la France).

1. La Charte des langues régionales et minoritaires et ses dérives

C'est au Conseil de l'Europe que revint la charge de mettre au point une charte destinée à protéger les langues historiques régionales et les langues minoritaires, et qui fut adoptée par la Convention européenne en 1992. Il s'agissait de prendre des mesures de protection pour des langues considérées comme en danger d'extinction appartenant au patrimoine culturel européen, mais aussi, dans toute la mesure du possible, de favoriser leur emploi dans la vie privée et dans la vie publique. La charte eut pour origine la résolution 192 de 1988 du Conseil de l'Europe et le rapporteur Herbert Kahn, conseillé par le juriste autrichien Théodore Velte, travailla essentiellement avec des juristes allemands et autrichiens³.

Pour la France (qui refusa de ratifier la charte en question), les années 90 du siècle dernier ne furent pas spécialement dynamiques et productives dans le domaine des langues régionales et minoritaires. A vrai dire on n'en parlait guère car on était toujours fortement concerné par la défense du français comme langue internationale de communication affrontant l'incontournable puissance de l'anglais dont on voyait bien qu'il nous damait le pion un peu partout, même si nous n'avions pas vraiment à rougir de la résistance qui lui était opposée.

Mais les esprits, sans tambour ni trompette, continuaient à évoluer dans une direction assez risquée, et l'on commença à percevoir les signes annonciateurs d'une

évolution inquiétante en découvrant avec stupéfaction le peu de cas que l'Administration Centrale faisait soudain des grandes institutions nationales qu'étaient le CREDIF (*Centre de Recherches et d'Etudes pour la Diffusion du Français*) et le BELC (*Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises*) dont la stature internationale méritait pourtant le plus grand respect. On sait ce qu'il en fut : des décisions bureaucratiques les réduisirent pratiquement à néant et ne mirent en remplacement que de grandes instances internationales abstraites vouées à l'organisation de coûteux et pesants symposiums débordant d'activités éphémères de nature plus touristique, bavarde et superficielle que réellement productive. Simultanément, le travail proprement artisanal de la Didactique des langues se dispersa dans des départements universitaires qui firent ce qu'ils purent, donc pas grand-chose, pour maintenir le niveau de recherche qu'exige l'enseignement/apprentissage des grandes langues, et ce avec d'autant plus de circonspection que les didacticiens et pédagogues eux-mêmes préférèrent se ranger dans la noble catégorie des sociolinguistes qu'ils estimèrent sans doute plus conforme à leur statut patricien (et non plus plébéien) d'enseignants-chercheurs.

Ce qui frappa alors les observateurs se résume en 2 points :

1° rien n'avait été réellement prévu pour donner à ces deux centres mondialement connus qu'étaient le CREDIF et le BELC autre chose qu'une sépulture médiocre au sein de maisons d'accueil prestigieuses, donc plus condescendantes que réellement charmées ;

2° les membres anciens de ces deux institutions sacrifiées, muets de surprise sans doute (car le coup fut brutal), ne semblent pas avoir eu d'autre rôle à jouer que celui des bourgeois de Calais acceptant leur condamnation « en chemise et la corde au cou⁴ ».

Visiblement il se passait quelque chose de plus important, quelque chose d'occulte, de refoulé, de dissimulé qu'on avait du mal à percer et qu'on a encore du mal à avouer. A la réflexion, ce qui fermentait, c'est qu'on avait tout simplement décidé en haut lieu, depuis pas mal de temps déjà, et sans doute avec l'aide de conseillers universitaires pusillanimes et ambitieux mais très adroits pour servir leur propre carrière, de changer de paradigme politique, c'est-à-dire « de théories, de postulats ou de principes que partagent à un moment donné, *les scientifiques d'une discipline donnée*⁵».

Le paradigme nouveau, ce fut précisément un Janus, le dieu des commencements et des fins, avec une face tournée vers le passé et l'autre vers l'avenir. Le passé, évidemment, c'était la langue française et la didactique des langues-cultures qui était alors - et reste toujours - le credo scientifique de cette discipline millénaire ; le futur, c'était un programme exactement opposé comportant :

- d'une part la défense des langues régionales et minoritaires auxquelles il fallait redonner hardiment du lustre pour calmer la grogne et la rogne des semi-retraités désolés de la didactique des langues-cultures. Acte démocratique (en apparence) mais surtout stratégique pour rallier tous les régionalistes intransigeants et ravis, soudain flattés de l'importance qu'ils pensaient naïvement qu'on leur accordait et dont ils s'empressaient de s'emparer pour avoir enfin pignon sur rue par rapport à la Didactique des langues-cultures poussée vers le caniveau ;
- d'autre part, ouvrir enfin, très largement et sans contestation tonitruante possible, la grande porte de l'universalisme de la langue anglaise promue au rang indépassable de *lingua franca* et à qui était donc irrévocablement dédiée la noble fonction véhiculaire d'accès à tous les savoirs sans distinction. D'où la pandémie, plus que jamais en cours de développement, d'anglicisation de nos grandes écoles d'abord, puis de nos université, lycées, collèges et écoles primaires où chacun, religieusement, se mit à jargonner alphabet et comptines dans la langue de Shakespeare avec toujours les mêmes difficultés d'articulation et d'audition qui font le régal de nos amis anglais et américains - pourtant eux-mêmes très gênés aux entournures dans une autre langue que la leur - fort divertis par la déliquescence du faible « British niveau » de communication atteint par les Hexagonaux.

En bref, les instances pensantes de cette nouvelle organisation du monde, ont ouvert, avec les langues régionales et minoritaires, la boîte de pandore des chamailleries à propos de rivalités territoriales et folkloriques entre communautés toutes passionnément attachées - et on les comprend- à leurs patrimoines culturels et linguistiques, toutes soucieuses de respect mais toutes devenues soudainement intransigeantes en matière linguistique, exigeant, par exemple, comme dans certains lieux d'un pays voisin du nôtre, que la langue régionale d'un espace bien précis (une ville et sa banlieue, par exemple) soit maîtrisée par tout enseignant indigène ou venu d'ailleurs - quelle que soit sa discipline d'intervention - sous peine de perdre sa qualification professionnelle et même son emploi. On devine l'ambiance et l'émotion de certains qui, la cinquantaine passée, et après plusieurs décennies de labeur dans la région, doivent retourner à l'école pour apprendre les ineffables beautés de la langue, dialecte ou patois local, sous l'œil sévère de l'Administration régionale qui n'entend pas laisser plus longtemps flétrir le patriotisme de clocher.

2. Coup d'œil sur les langues régionales et minoritaires en France

Des mesures rassurantes : la France n'est pourtant pas restée fermée à la situation des langues régionales puisqu'en 1951 beaucoup de ces dernières ont été reconnues par la Loi dite « Deixonne » (du nom du député qui l'a proposée et défendue avec succès). C'est ainsi qu'ont été reconnus le basque, le catalan et l'occitan dans l'enseignement. D'autres ont suivi quelques années plus tard : le corse en 1974, le tahitien en 1981 et 4 langues mélanésiennes : l'ajié, le drehu, le mengone et le paici. Enfin, en 1992 furent reconnus le gallo, le francique et l'alsacien. Ces langues pouvaient donc être choisies comme langues vivantes pour passer les épreuves du baccalauréat, soit comme LV2 ou LV3, soit comme matière à option.

Pléthore de langues régionales en France : mais il faut savoir que le problème des langues régionales dans ce pays ancien qu'est la France, n'est évidemment pas simple. C'est ainsi qu'en 1999, à la demande du 1^{er} Ministre Lionel Jospin, Bernard Cerquiglini dirigea une commission d'enquête qui établit un rapport sur les langues de France aboutissant à une liste de 75 auxquelles la charte aurait convenu.

Création d'un organisme consensuel : à noter qu'en 2001 la *Délégation Générale à la Langue Française* devint *Délégation Générale à la Langue Française et aux langues de France*, ce qui est un symptôme significatif de changement de politique qui s'est traduit, le 23 juillet 2008 par une proposition de révision de la Constitution Française par l'article 75-1 qui reconnaissait la valeur patrimoniale des Langues Régionales (elles appartenaient donc bien au patrimoine de la France).

NB : A souligner que les langues issues de l'immigration ne sont pas considérées comme Langues Régionales.

L'Académie Française résolument en désaccord : mais l'Académie française ne fut pas d'accord et le fit savoir en disant que cette mention ne pouvait avoir sa place dans la Constitution, surtout à l'article 1 alors que la langue française n'apparaissait qu'à l'article 2. Le Sénat suivit et vota les amendements de suppression de cette disposition jugée inutile dans la Constitution car le cadre légal permettait déjà la promotion et le développement des Langues Régionales. Non seulement cette formulation risquait de remettre en débat le refus de ratification par la France de la Charte Européenne des Langues dont elle n'avait accepté de signer que 39 articles sur les 98 que comporte le texte, mais en plus elle comportait des risques réels d'affaiblissement du texte constitutionnel.

Le Sénat également très réticent : en se fondant sur l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « *La libre*

communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi », une proposition de loi constitutionnelle a été adoptée par l'Assemblée Nationale pour ratifier la Charte le 28 janvier 2014. Quelques mois plus tard, le 31 juillet 2015, un projet de loi constitutionnelle fut présenté en Conseil des Ministres en vue de modifier la Constitution pour que la France puisse accepter la Charte. Mais le texte fut encore une fois rejeté par le Sénat le 27 octobre 2015.

Une situation extrêmement complexe

Au-delà de mérites certains, la politique des langues minoritaires et régionales s'engage imprudemment - pour des raisons plus idéologiques et stratégiques que réellement scientifiques et pratiques - dans des conflits multiples dont l'intérêt est moins évident que les détériorations et saccages engendrés sur les « grandes langues » que, dans son modèle gravitationnel, Louis Jean Calvet appelle supercentrales, et qui, selon lui, seraient au nombre de 10 : l'arabe, le chinois, l'anglais, l'espagnol, le français, le hindi, le malais, le portugais, le russe et le swahili⁶. Quels sont donc les objectifs visés et pourquoi se donne-t-on tant de mal pour déconstruire - *a contrario* du babélisme⁷ - la grande tour bientôt centenaire (d'ici deux ou trois décennies) de la didactique des langues-cultures, selon l'heureux mot-valise forgé par Robert Galisson dans les années 80 du siècle dernier.

Les partisans d'une ratification de la charte européenne des langues régionales et minoritaires ont parfaitement le droit de rêver de changements dans le domaine linguistique en rappelant notamment que la France n'a pas été juste avec le pays entier soumis à l'édit de Villers-Cotterêts qui, en 1539, sous le règne de François 1^{er}, rendit obligatoire l'utilisation du seul français dans les ordonnances et les jugements des tribunaux. Qu'il y eût là une obligation extrêmement douloureuse pour tous ceux qui, dans des régions diverses, furent obligés (ce qui prit beaucoup de temps) d'apprendre la langue nationale officielle, en remplacement des usages communicatifs sociaux qui étaient les leurs, fut un traumatisme certain, surtout dans une France très rurale pratiquement non scolarisée sous le règne de François 1^{er} et qui le resta encore pendant des siècles. Le passage au français officiel fut donc un processus lent certainement fort mal vécu - en dépit de sa nécessité - et dont on voit clairement aujourd'hui qu'il suscite toujours des réactions passionnelles dans des communautés prêtes à se battre pour des raisons de nationalisme de clocher qui aboutissent parfois à des situations extrêmement tendues partout où les partisans du retour aux traditions se présentent paradoxalement comme

de valeureux défenseurs des droits de l'homme et de la modernité. En fait cette position belliqueuse n'est rien d'autre que la « posture de repli » évoquée par Hubert Védrine en mai 2007. On exploite la philosophie des droits de l'homme pour promouvoir des intérêts dont ne peuvent plus bénéficier ceux qui ne présentent pas les critères idoines pour grimper normalement dans la hiérarchie. Dès lors, la connaissance de l'idiome local est le prétexte de mascarade qu'on invoque pour persécuter le non indigène. Le plus curieux, c'est que les tenants de cette politique ne se rendent même plus compte qu'ils chassent sur les terres des idéologies nationalistes les plus regrettables. On se donne, en effet, pour devoir de formater des citoyens dans le cadre d'une politique corrective du passé mais sur la base d'idées tout à la fois impérialistes et oligarchiques que l'on met en pratique avec la meilleure conscience du monde, persuadé sans doute qu'on cherche de l'universel là où, en réalité, ne se trouve que du particulier.

Comme on le voit, le compromis n'est toujours pas atteint. Il semble, parfois, que le conflit se présente classiquement comme une opposition de vue entre la gauche et la droite, mais, au-delà des apparences, la question est bien plus importante qu'on le pense. Ce qui est en jeu, c'est un problème identitaire très profond dans la mesure où l'on touche aux racines mêmes de la France : sa langue et sa culture, et cela n'a rien à voir avec une banale histoire d'opinions divergentes. On peut être libéral, socialiste, pacifiste, ennemi de tous les totalitarismes et de toutes les guerres et refuser passionnément que l'on joue avec la langue et la culture de la France. Dans cette affaire, l'idéologie n'a aucune place. Trop de progressistes (ou se croyant tels) sont convaincus et trop de gens modestes mais lucides en arrivent à douter. Cela nous ramène inmanquablement à la phrase de Bertrand Russell mise en exergue de cette préface. « L'ennui dans ce monde, c'est que les idiots sont sûrs d'eux et les gens sensés pleins de doutes ».

Pour ne rien conclure parce que c'est impossible

Il semble bien qu'en « haut-lieu », sans trop le dire, mais en prenant progressivement des mesures réformatrices plus ou moins discrètes (quoique toutes cousues de fil blanc), on ait décidé d'aller en direction de ce qu'on pense être le sens de l'Histoire, à savoir, avec la défense des langues régionales et minoritaires, un affaiblissement progressif de la langue française dans sa dimension internationale véhiculaire. On la défend donc, on la célèbre même comme un chef d'œuvre de notre culture tout en s'arrangeant à montrer qu'en dépit de sa beauté, elle n'est pas tout à fait dans la norme utilitaire qui convient pour rivaliser avec l'anglais qui, pour tout le monde, y compris pour un ancien Ministre des Affaires Etrangères, est la langue indiscutable de la mondialisation. Voici, par exemple, ce qu'écrivait à propos du français Bernard Kouchner en 2006⁸ : « *Après tout, même riche d'incomparables*

potentiels, la langue française n'est pas indispensable : le monde a bien vécu avant elle. Si elle devait céder la place, ce serait précisément à des langues mieux adaptées aux besoins réels immédiats de ceux qui la délaisseraient ».

Au fond, Bernard Kouchner reste bienveillant tout en nous conseillant de céder la place à une autre langue. L'amabilité en prime, il est tout à fait sur la même position qu'un certain Christie Davis, Professeur anglais diplômé de Cambridge et Professeur émérite de l'Université de Reading, qui lui, ne s'embarrasse d'aucune précaution oratoire en écrivant ceci : « La prééminence du français est une anomalie disgracieuse honteuse. Nous devons travailler à supprimer cette langue aristocratique et obsolète, sinon nous ne parviendrons pas au rêve de créer les Etats-Unis d'Europe ».

Un grave problème menace-t-il vraiment les Langues Régionales en France et ailleurs? La nécessité de conserver un idiome national officiel et de l'enrichir par tous les moyens artistiques, scientifiques, technologiques, économiques et autres afin de le maintenir à un haut niveau d'universalité n'est pas une entreprise dictée par l'arrogance ou le mépris. La défense des Langues Régionales et Minoritaires fait donc partie du cahier des charges de la République, même si, d'évidence, il ne faut pas transformer un acte de déférence, de considération et d'estime en une obligation située au même niveau national et international que la défense de la langue officielle.

Il y a toujours eu des sociétés savantes et des associations pour compléter sur le terrain les efforts de l'Etat. Qu'on prenne, par exemple, le cas du félibrige qui, depuis le XIX^e siècle, a vu se constituer « une Ecole littéraire pour le maintien et l'épuration du provençal et des différents dialectes de la langue d'oc ». Théodore Aubanel, Jean Brunet, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Alphonse Tavan, Paul Giera, Alphonse Daudet, Paul Arène, Félix Gras... ont permis, par leur action qui se poursuit solidement aujourd'hui, notamment avec Pierre Fabre et Jacques Mouttet, de mener une défense efficace et continue de la langue provençale. C'est cette voie qui est la bonne, à l'écart de toutes les polémiques à relents de revanche que l'on voit se développer un peu partout avec des comportements moralisateurs inacceptables à tous égards. Nul n'est coupable d'ignorer la langue des aïeux de telle ou telle région et il est parfaitement arbitraire de vouloir imposer sa pratique sous peine de sanctions comme cela se produit déjà dans des pays voisins. A ce titre, voici comment Paul Ruat, libraire, éditeur et félibre français définissait le terme félibre : « *si on vous demande un jour ce qu'est un félibre, vous pourrez répondre ceci : un félibre est un patriote régional qui aime son pays et qui cherche à le faire aimer; un félibre est un ouvrier de la plume et de la parole qui prend plaisir à parler la langue de son enfance que parlaient ses*

aieux ; un félibre est celui qui fait valoir et connaître nos célébrités locales, nos artistes de la truelle, de la scie et du pinceau, afin qu'un rayon de ces gloires du terroir rejaillisse sur la France, pour que la grande patrie soit toujours plus belle, plus forte, plus unie.»

C'est ainsi qu'on doit pouvoir revenir à l'harmonie nationale, que l'on peut poser avec sérénité la question de la langue française et des langues régionales en France, selon une approche qui, sans doute, pourrait susciter ailleurs, et dans le même esprit des travaux de recherche similaires.

Notes

1. Adam Schaff, à qui nous empruntons cette phrase dans « Langage et Connaissance 1967 (imprimé en 1969) par les éditions anthropos, Paris, p. 5, fait état ici d'une idée de J.G. Herder (1768) qui pourrait tout aussi bien, dans l'esprit, être inspirée des dits et écrits de Humboldt. Pour ce qui concerne le contenu de ce numéro 23, sa richesse et sa diversité témoignent, en effet, de l'état de bonne santé de la langue française en Algérie où elle apparaît clairement, et de plus en plus, comme un instrument solide, pratique et naturellement utile au service de la pensée.

2. « Nos ancêtres les Gaulois ». Cette formule moins historique que poétique, a permis à Boris Vian d'écrire la fameuse chanson comique interprétée par Henri Salvador avec l'immense succès que l'on sait. Elle figurait effectivement dans les manuels d'histoire de France du XIX^e et du XX^e siècles mais, même Lavisse la présentait comme relevant du Conte et de la légende car il pensait qu'on ne peut pas vivre « sans poésie ». Certains redresseurs de tort contemporains la présentent comme une offense à la diversité de la population française. Ce sont des enfantillages robespierristes. En fait, La France d'avant les conquêtes de César était divisée en 3 parties entre Belges au nord, Celtes entre Garonne et Seine et Aquitains entre Pyrénées et Garonne et l'on ne sait vraiment pas grand-chose des langues qu'ils parlaient. Disons qu'il y a autant plus d'humour dans « nos ancêtres les Gaulois » que dans « Lucy est notre mère », l'australopithèque découverte en 1974 dont on nous dit déjà qu'elle est peut-être moins notre mère qu'une vague cousine.

3. A ce propos, un Sénateur (Jean-Luc Mélenchon) a fait une déclaration officielle, le 13 mai 2008, sur la nationalité des membres de l'instance (Autrichiens, Flamands et Allemands tyroliens...) qui « étaient tous issus de partis nationalistes ou d'extrême droite et membres de l'union fédéraliste des communautés ethniques européennes, la FUEV ». Et Mélenchon concluait de façon inquiétante : « cette organisation se présente comme la continuatrice du Congrès des nationalités, instrument géopolitique du pouvoir allemand des années 30 ». Comme on le voit, si ces informations sont vérifiées, on comprend que la ratification de la charte par la France ait été refusée.

4. En fait, l'occasion inespérée d'en finir avec le CREDIF fut le transfert de l'ENS de Saint-Cloud à Lyon. Ce qu'on note après coup, c'est que la suppression dudit fut moins un assassinat qu'un suicide librement consenti car tous les protagonistes principaux de « l'affaire » furent les anciens de l'Ecole eux-mêmes, certains convaincus, d'autres faussement hésitants, d'autres encore visiblement embarrassés d'être mêlés à une action qu'ils n'étaient pas du tout sûrs d'approuver entièrement. On joua donc le jeu avec l'indignation de circonstance qui convenait mais personne ne s'opposa à rien. Finalement la sanction fatale fut prononcée le 1^{er} septembre 1996 par un Directeur d'autant plus sûr d'être dans la voie du progrès qu'il était lui-même linguiste. La diffusion du français ne pouvait donc avoir aucun secret pour lui et la mise en place d'une nouvelle ENS à Lyon gagnerait en noblesse et en jeunesse dynamique une fois débarrassée d'un lest devenu trop lourd pour permettre l'envolée. *Sic transit...*

5. Citation empruntée au dictionnaire de philosophie de Jean-Pierre Zarader, Ellipses Editions Marketing SA., 2007.

6. A noter que Calvet n'est pas d'accord avec le décompte très voisin du sien établi par le linguiste néerlandais Abram de Swaan, qui ajoute à la liste l'allemand et le japonais. Calvet les élimine car, n'ayant pas d'autres idiomes en orbite autour d'elles, leur supercentralité disparaît, même si le nombre de leurs locuteurs dépasse les cent millions. L'argument, en fait, ne vaut plus pour l'Allemagne d'aujourd'hui en raison de la présence, sur son sol, de migrants en nombre élevé, donc de langues minoritaires (le turc par exemple) en croissance continue.

7. Souvenons-nous (Bible, la Genèse) que les concepteurs de la Tour de Babel (Babel signifiant « porte du ciel ») parlaient une seule langue jusqu'au jour où, voulant faire concurrence à Dieu, ils se mirent à construire une tour pour accéder directement au paradis. Dieu les punit de leur orgueil en détruisant la tour et en les obligeant à parler des langues différentes, si bien qu'ils ne se comprirent plus, se dispersèrent aux quatre coins de la planète, et devinrent étrangers les uns aux autres. Finalement, quand on fait le bilan de cette allégorie biblique, ce qu'on découvre c'est que l'apologue se termine misérablement dans le tumulte, le tapage, la confusion et la rumeur. Le résultat théoriquement escompté : un peu plus de démocratie dans l'usage des langues, se transforme rapidement en une nouvelle querelle des anciens et des modernes aussi ridicule que celles qui l'ont précédée et dont cette préface s'efforce de rendre compte avec bienveillance mais sans mollesse car le danger est d'une gravité certaine.

8. Bernard Kouchner, *Deux ou trois choses que je sais de nous*, Robert Laffont, 2006.